

Les finances des collectivités locales en 2022

Après une année 2021 conforme aux tendances antérieures à la crise sanitaire, la situation des finances locales a été marquée en 2022 par un retour à une croissance soutenue des dépenses des collectivités locales dans un contexte de forte inflation.

Ainsi, au sein des budgets principaux, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progressent en 2022 de + 4,5 %, après + 2,5 % en 2021, portées par les achats et charges externes (+8,8%) et les frais de personnel (+5,1%). Dans le même temps, les recettes de fonctionnement augmentent de + 4,7 % après une hausse déjà soutenue l'année précédente (+ 4,9 %). Si les produits de droit de mutation à titre onéreux (DMTO) n'évoluent plus aussi rapidement qu'en 2021, ils restent à un haut niveau (+ 3,1 % après + 24,5 % en 2021).

Compte tenu de ces évolutions, l'épargne brute augmente de + 5,8 % et se trouve à un niveau bien supérieur à celui atteint en 2019 (+11,5%). L'investissement hors remboursement de dette accélère (+ 6,8 % après +5,8 % en 2021), intégrant toutefois une composante prix plus élevée qu'en 2021 et en dépit de recettes d'investissement en augmentation légèrement plus modérée que l'an dernier (+ 3,9 % après + 4,1 %). Au final, les collectivités locales dégagent une capacité de financement (différence entre les recettes totales et les dépenses totales – hors flux net de dette) moins élevée que l'an dernier (+ 1,65 Md€ après +2,54 Md€) mais en progression par rapport à 2019, année caractérisée par un solde juste équilibré. Le volume des emprunts contractés reste à un niveau élevé (16,5 Md€), en augmentation de +21,5 % par rapport à 2019.

Au-delà de ces tendances d'ensemble, la situation financière des collectivités locales demeure en 2022 marquée par des disparités entre niveau de collectivités et entre strates de communes ou de groupements de communes au sein du bloc communal.

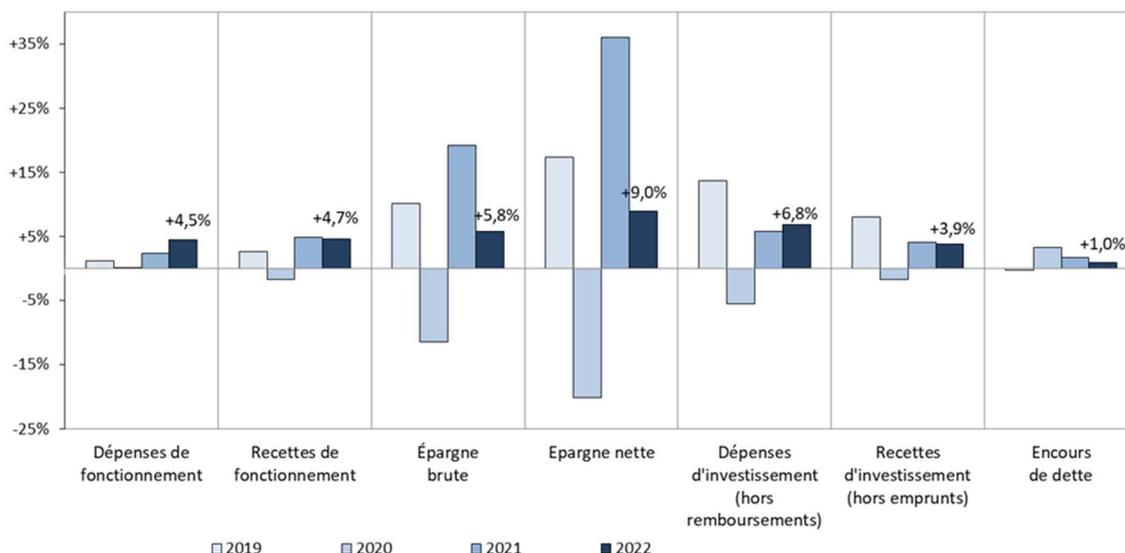
A partir de l'exploitation des balances comptables des collectivités locales (source *DGFIP*), il est possible de dégager les principaux résultats de l'année 2022 relatifs aux finances locales.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 4,5 % en 2022

En 2022, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales progressent de + 4,5 %, après + 2,5 % en 2021 (graphique 1) dans un contexte d'inflation marquée. L'indice des prix à la consommation pour les produits alimentaires

augmentent de + 12,1 % en 2022 et pour l'énergie de + 15,1 %. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes ont augmenté de + 8,8 % et celles des syndicats de + 6,4 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux croisés entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 5,0 % en 2022, après + 2,9 % en 2021.

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités...

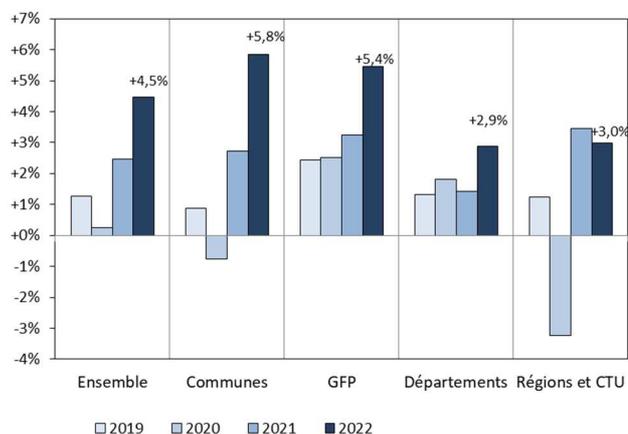


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Des dépenses de fonctionnement en hausse quel que soit le niveau de collectivité

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2022 pour tous les niveaux de collectivités notamment pour le bloc communal : + 5,8 % pour les communes et + 5,4 % pour les EPCI à fiscalité propre. Les départements et les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) affichent des hausses respectives de + 2,9 % et + 3 % (graphique 2) sans prendre en compte les transferts de compétence. En 2022, la recentralisation du RSA concerne la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales après La Réunion en 2020 et Mayotte et Guyane en 2019. A périmètre constant, c'est-à-dire hors ces deux départements qui n'ont plus la charge cette année du RSA, l'évolution des dépenses de fonctionnement des départements n'est plus de + 2,9 % mais de + 3,9 %. Par ailleurs, en 2020, la réforme de l'apprentissage avait affecté (à la baisse) les dépenses des régions.

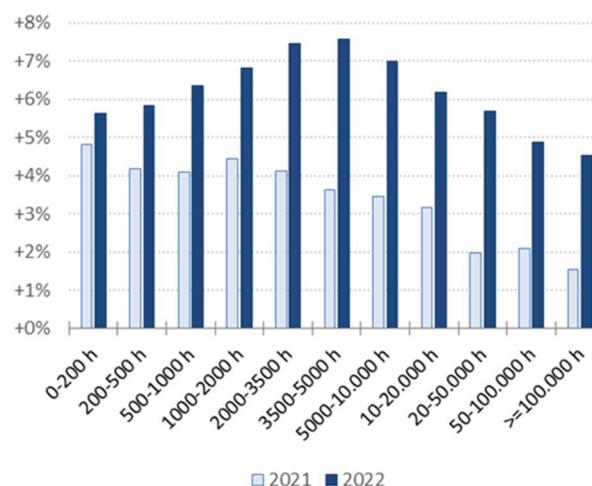
Graphique 2 - Taux de croissance annuel des dépenses de fonctionnement, selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement a surtout touché les communes de taille intermédiaire, alors qu'elles avaient subi le plus fort recul en 2020, année de crise sanitaire et des confinements de la population. En 2021, l'augmentation des dépenses de fonctionnement était la plus forte dans les plus petites communes (graphique 3).

Graphique 3 - Taux de croissance en 2020 et 2021 des dépenses de fonctionnement des communes selon leur taille



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses de personnel augmentent de + 5,1 %

Les dépenses d'intervention représentent un peu moins de 40 % des dépenses de fonctionnement et ont augmenté en 2022 de + 2,6 % (graphique 4) après + 1,1 % l'année précédente. Cette accélération n'est pas due aux départements, collectivités qui ont les dépenses d'intervention les plus importantes du fait de leurs dépenses sociales. Leur hausse est restée limitée à + 1,7 %

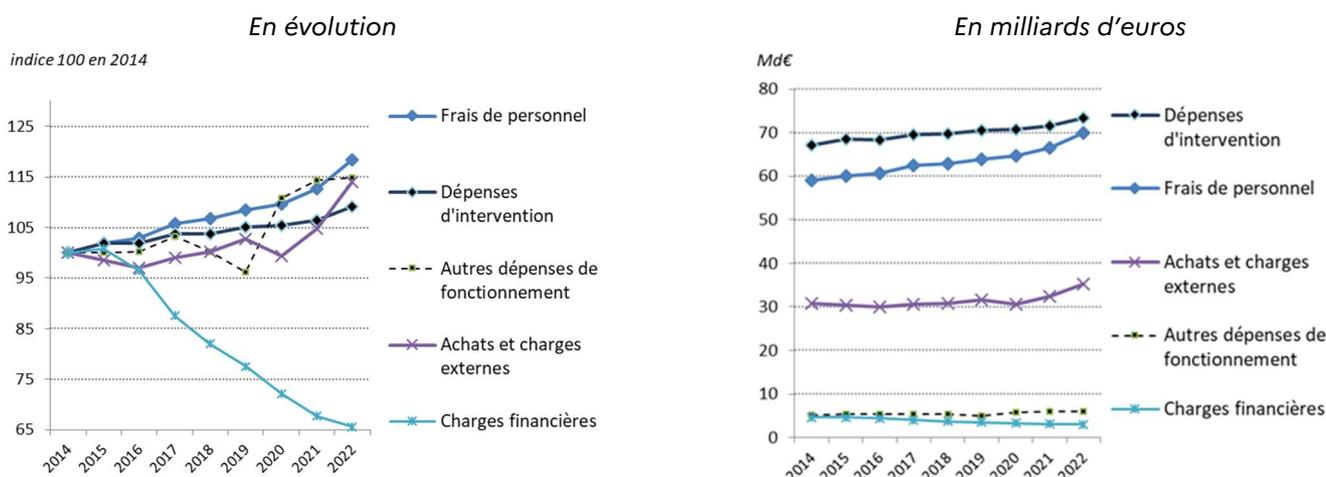
après +1,3 % en 2021, notamment en raison de la recentralisation du RSA dans deux départements. L'augmentation s'élèverait à +3,2 % en 2022 sans ce transfert. Ce sont les régions et CTU (+4,2 % après +0,4 %) et les communes (+3,8 % après -0,3 %) qui expliquent cette accélération. Les EPCI à fiscalité propre gardent en 2022 comme en 2021 une évolution marquée (+4 % après +3 %) de leurs dépenses d'intervention.

Les frais de personnel représentent 37 % des dépenses de fonctionnement. Ils ont beaucoup progressé en 2022 (+5,1 %) après une année 2021 déjà dynamique (+2,9 %). L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+3,5 % à compter du 1er juillet) n'est pas la seule raison de cette progression. La masse salariale des fonctionnaires a augmenté en 2022 de +3,8 %. Les dépenses liées aux autres formes d'emploi ont connu une croissance très vigoureuse et cela depuis deux ans. La forte baisse des dépenses liées aux contrats aidés s'est interrompue fin 2020 (-71 % entre 2016 et 2020, puis +15,1 % en 2021 et +11,8 % en 2022). La hausse des dépenses relatives aux apprentis est encore plus vive avec +21,6 % en 2022 après une année 2021 déjà très dynamique (+12,8 %) et celles liées aux autres types de contrats a aussi une tendance très dynamique (+13,3 %, après +11,2 % en 2021) (graphiques 5 et 6). Par ailleurs, la partie rémunération principale du salaire progresse de 2 points de pourcentage de moins que la partie prime et autres indemnités et que celle liée à la perte de l'emploi.

Conséquence de la forte augmentation de certains prix, les achats et charges externes progressent nettement de +8,8 %, après déjà +5,6 % en 2021. Ainsi, les accroissements des dépenses en énergie-électricité (+22,4 %) des communes de

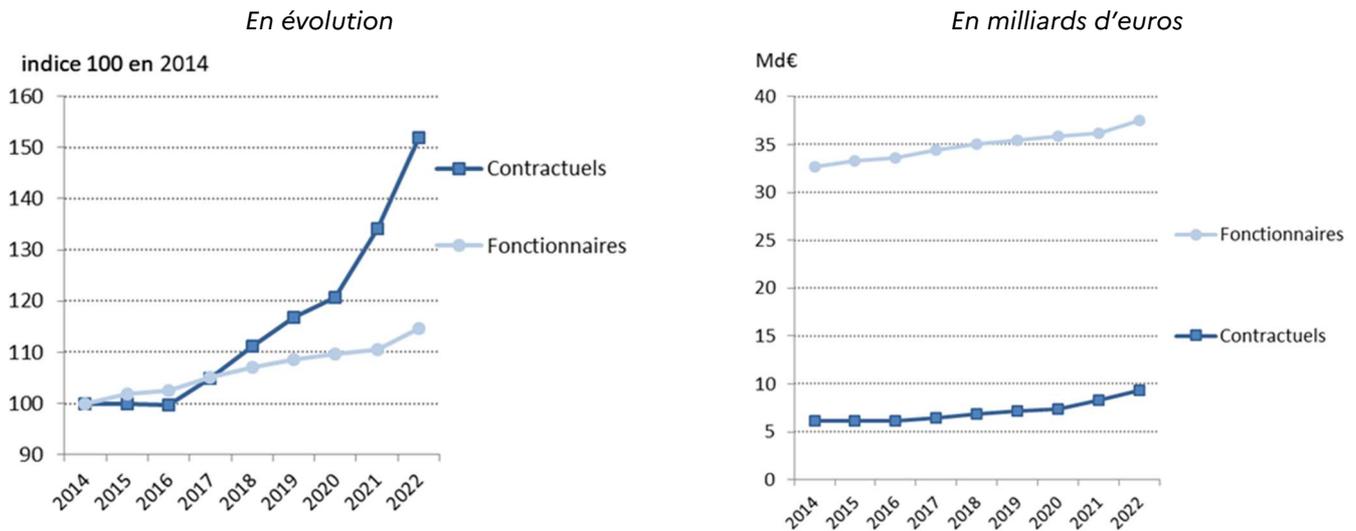
500 habitants ou plus ou de combustibles et carburants (+29,2 %) pour l'ensemble des communes ont été particulièrement forts cette année, comme ceux liés à l'alimentation (+10,8 % après déjà +24,7 % en 2021), ou ceux liés aux transports (+28,2 % après +19,0 % en 2021). Les communes les plus grandes ont une évolution souvent plus importante de ces charges (+40 % pour les dépenses de combustible pour les communes de plus de 50 000 habitants par exemple, contre +13 % pour les communes de 500 à 3 500 habitants). Pour ces postes de dépenses, l'inflation s'ajoute à un certain rattrapage après les contraintes de la crise sanitaire. Cette raison est aussi prépondérante pour l'évolution des charges liées à la publicité, aux foires, réceptions et relations publiques (+29,2 % en 2022 après +24,7 % en 2021 mais qui reviennent au niveau atteint en 2019), ou encore pour les frais de déplacement (+36,3 % mais qui reste bien en deçà du niveau d'avant la crise sanitaire) (graphique 7). Les charges financières continuent de diminuer en 2022 (-3,1 %) mais moins que précédemment (-6,2 % en 2021) et ceci pour tous les niveaux de collectivités sauf pour les régions et CTU où elles sont quasi stables (+0,1 %). Ce sont les communes qui voient ce poste de dépenses le plus reculer cette année (-6,3 %). Pour l'ensemble de collectivités, elles ont baissé d'un tiers en sept ans et ne représentent désormais que 1,6 % des dépenses de fonctionnement contre 2,7 % en 2015. Au cours de l'année 2022, les taux d'intérêt ont augmenté, renchérissant les nouveaux prêts et la partie du stock de dette indexée. Cela explique une diminution de la charge de la dette moindre 2022 que les années passées.

Graphique 4 - Dépenses de fonctionnement



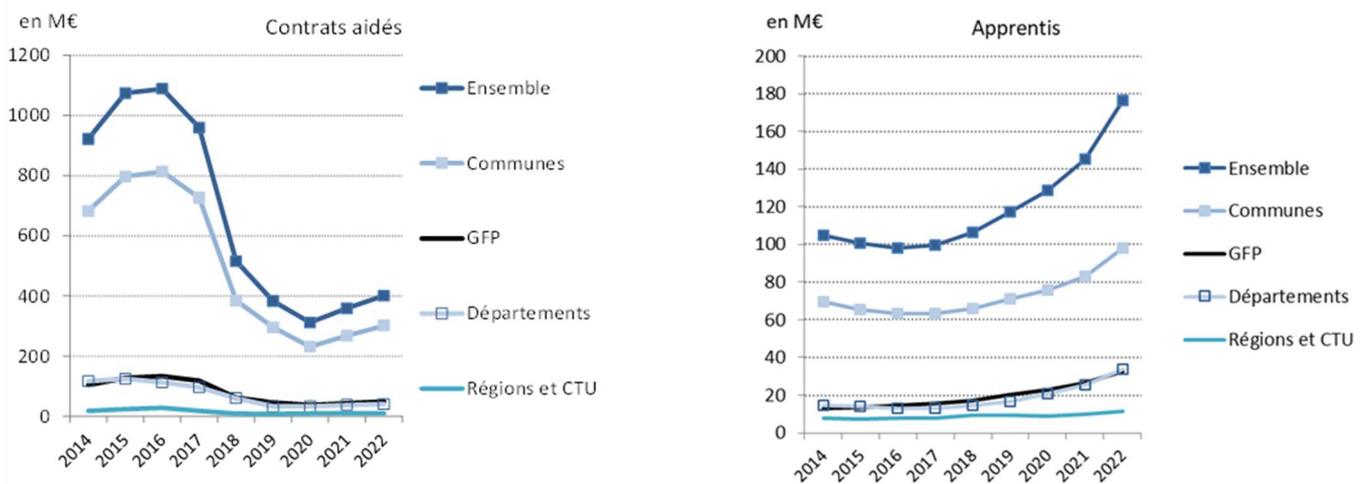
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux

Graphique 5 - Masse des rémunérations des titulaires et des contractuels
(Hors contrats aidés, hors apprentis)



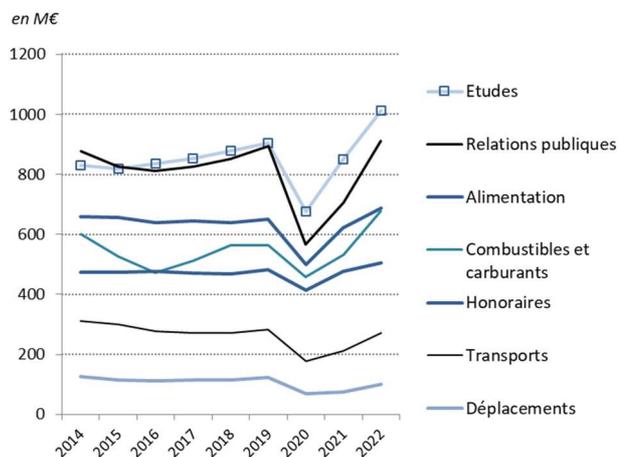
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux

Graphique 6 - Rémunérations des contrats aidés et des apprentis



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 7 - Quelques achats et charges externes des communes, en reprise en 2022



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Pérennité de la hausse des recettes de fonctionnement

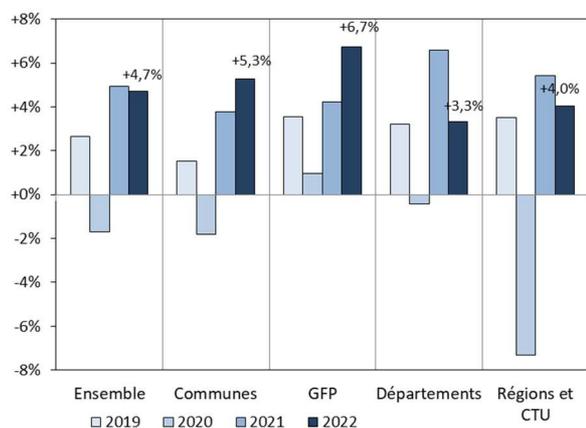
En 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 4,7 % sur la lancée des + 5,0 % de l'année précédente. C'est un peu plus que les + 4,1 % qui avaient été envisagés lors des votes des budgets primitifs. Ces deux années de hausse soutenue font suite à deux années plus contrastées : + 2,6 % en 2019 et - 0,6 % en 2020 (hors département de La Réunion qui a perdu la gestion du RSA et hors taxe d'apprentissage, à champ courant c'est-à-dire non corrigée de ces effets, l'évolution pour 2020 est de - 1,7 %) (graphique 8).

En 2021, les impôts et taxes avaient subi d'importantes modifications.

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences

principales (TH- RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH- RP ; les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier (Paris, Métropole de Lyon, collectivité de Corse et collectivités territoriales uniques) qui perdent, pour certaines, le produit de la TH- RP et pour d'autres le produit de la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'État.

Graphique 8 - Taux de croissance annuel des recettes de fonctionnement selon le niveau de collectivités



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

- Par ailleurs, la révision de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), compensée aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.
- Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA.

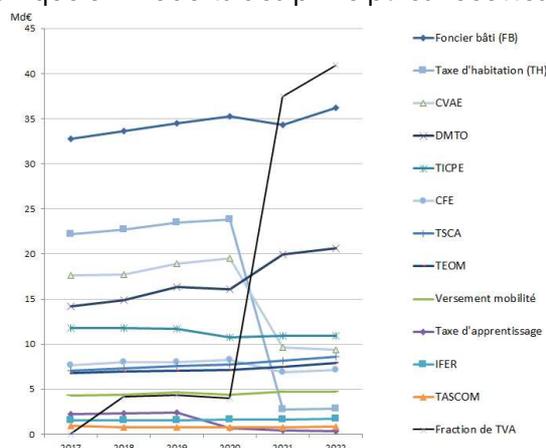
L'exercice 2022 est plus stable, les impôts et taxes augmentent globalement de + 4,8 %, après + 3,9 % en 2021. Depuis 2021, le partage entre les « impôts locaux » (qui incluent la taxe d'habitation, les taxes foncières, la CVAE, toutes en forte diminution) et les « autres impôts et taxes » (qui intègrent les différentes fractions de TVA qui les compensent), s'est trouvé profondément modifié (graphique 9). La fraction de TVA est la ressource la plus dynamique (+ 9,2 %). Par ailleurs, les recettes de DMTO ont marqué le pas cette année (+ 3,1 % après + 24,5 %) mais restent à un niveau bien supérieur à celui d'avant la crise sanitaire (cf. la fiche sur les départements).

L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de + 0,6 % après + 5,6 % en 2021. Cette année-là avait été marquée par une augmentation forte pour les régions et CTU (+ 14,2 %), du fait des compensations de pertes de frais de gestion de la taxe d'habitation pour un montant de 2,2 Md€. De même les groupements à fiscalité propre avaient bénéficié en 2021 d'une hausse de + 14,4 % pour compenser la réduction des bases de la CFE et du foncier bâti des établissements industriels. (cf. aussi, dans le fichier des annexes 2 mis en ligne, les définitions des contours des agrégats comptables en termes de numéros de comptes des instructions budgétaires et comptables).

Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), ont beaucoup augmenté en 2022 comme en 2021 : + 12,5 % après + 13,8 %. A 11 milliards d'euros, elles dépassent ainsi le montant atteint avant la crise sanitaire (+ 6,7 % par rapport aux 10,3 milliards d'euros de 2019). Elles ne constituent toutefois qu'une part modérée des recettes de fonctionnement des collectivités locales (graphique 10).

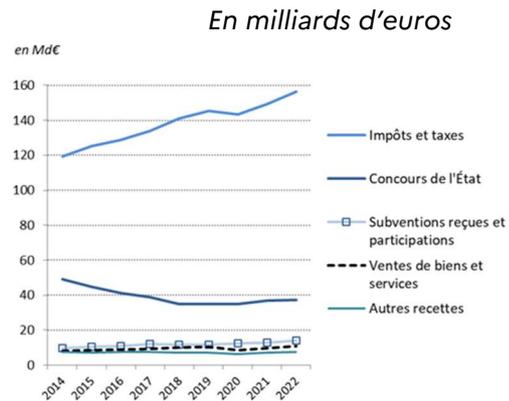
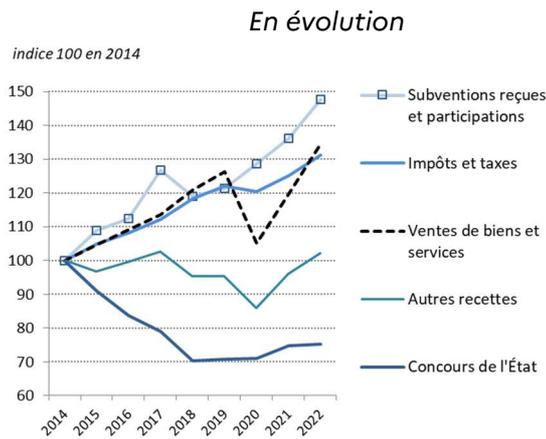
Les subventions reçues, représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (graphique 10). Elles ont poursuivi leur forte hausse des trois dernières années (+ 8,6 % en 2022 après + 4,8 % en 2021 et + 6,0 % en 2020)..

Graphique 9 - Produits des principales recettes fiscales



Source : DGCL. Données DGFiP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

Graphique 10 - Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Malgré l'accroissement rapide des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute augmente

L'épargne brute des collectivités locales a augmenté de + 5,8 % à 38,6 Mds d'euros. Elle est plus de 11 % plus haute qu'avant la crise sanitaire du fait d'une augmentation légèrement plus forte sur cette période des recettes de fonctionnement (+ 8 % entre 2019 et 2022) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+ 7,3 %).

Après une année 2021 où les taux d'épargne brute avaient augmenté pour tous les niveaux de collectivités (graphique 11), en 2022, l'évolution est positive pour les départements, les régions et CTU et pour les EPCI à fiscalité propre. Pour les communes, ils ont reculé de près d'un demi-point de pourcentage.

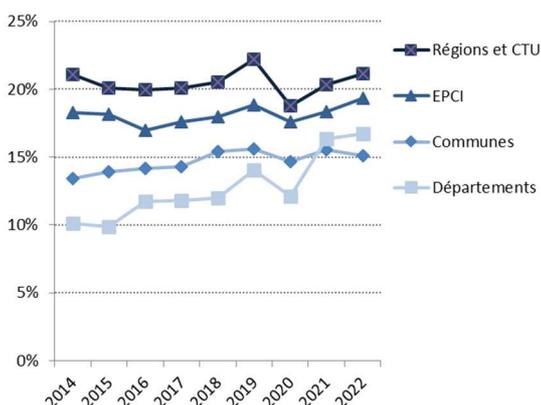
L'épargne nette, égale à l'épargne brute défalquée des remboursements de dette, est de 24,1 Mds d'euros marquant une hausse de + 9 % en 2022. Tous les types de collectivités enregistrent une amélioration de leur épargne nette notamment les EPCI à fiscalité propre (+ 21,2 % à 4,2 Mds d'euros) et les communes (+ 4,9 % à 7,1 Mds d'euros).

Une hausse des investissements à nuancer compte tenu des effets prix en 2022

En 2022, dans le contexte de la hausse des prix, les dépenses d'investissement augmentent de + 6,8 % faisant suite aux + 5,8 % de l'année précédente. La progression des investissements en volume, en déduisant l'effet prix, serait de moindre ampleur bien que soutenue par un certain rattrapage après deux années impactées par la crise sanitaire. Pour les communes, par exemple, l'investissement en valeur est en progression alors qu'il enregistre généralement une baisse à ce stade du cycle électoral. Comme en 2021, ce sont les dépenses d'équipement qui présentent la plus forte hausse (+ 9 % après + 8,5 %) notamment celles des communes (+ 12,5 %) (graphique 12).

Les budgets annexes et les syndicats ont investi à hauteur de 15,7 Md€ en 2022, ce qui représente le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (annexes 2A et 2B). Les investissements des budgets annexes et des syndicats sont principalement dirigés vers l'environnement (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et les transports. Ne pas les prendre en compte biaiserait alors considérablement l'analyse de la ventilation par fonction des investissements des collectivités locales. Toutes collectivités locales confondues, certaines orientations peuvent alors être dégagées depuis 2013 : la part des dépenses liées à l'aménagement des territoires et à l'habitat a régulièrement augmenté, de même que celles liées à la sécurité et à la salubrité publiques (graphique 13). Au contraire, les investissements liés aux transports et à la voirie ont régulièrement perdu de l'importance. Il en va de même de la santé et l'action sociale, mais ces secteurs représentent, en revanche, une part importante et croissante, des dépenses de fonctionnement (annexe 2F).

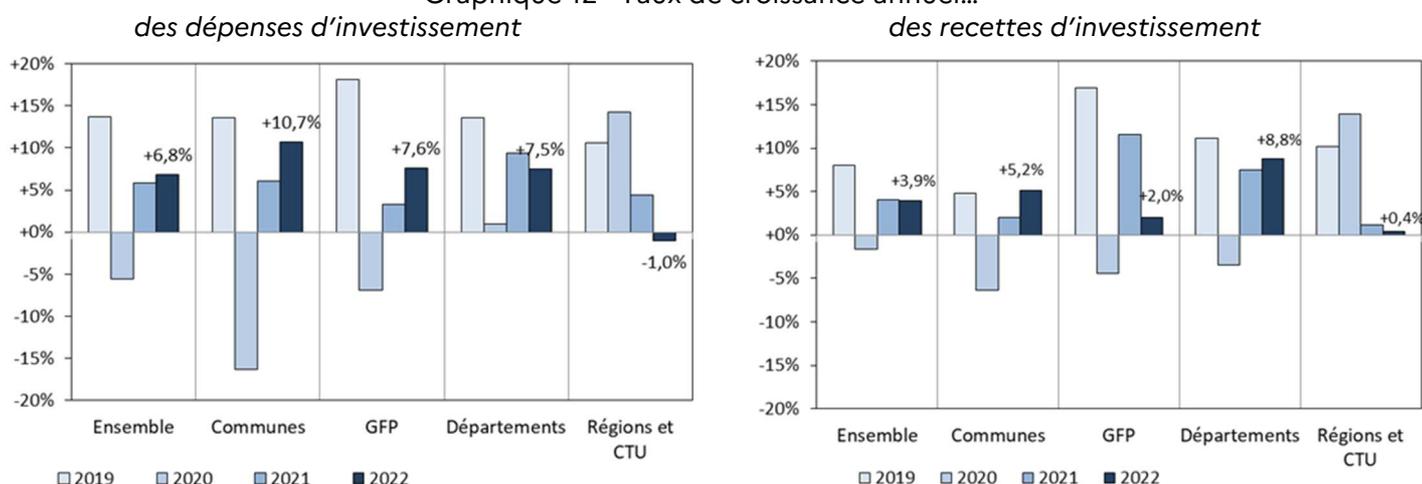
Graphique 11 - Taux d'épargne brute selon le niveau de collectivité
(Épargne brute / recettes de fonctionnement)



En 2020, les investissements de « développement économique » avaient brusquement augmenté de + 30 %, à raison des contributions des régions, notamment au fonds national de solidarité, pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. En 2021 puis en 2022, ces investissements sont revenus à leur tendance de moyen terme et leur niveau se situe 6,3 % plus haut qu'avant la crise (graphique 13). Ceux dirigés vers les fonctions environnementales (en particulier en matière de gestion des eaux) ont fortement progressé depuis 2021, alors que leur part décroissait régulièrement auparavant. La progression est de + 9 % en 2022 après + 12 % en 2021. Il en est de même pour les dépenses de la fonction « Enseignement, formation et apprentissage ». Les investissements en équipements culturels ou sportifs représentaient 9 % des dépenses en 2013 et 8 % en 2022.

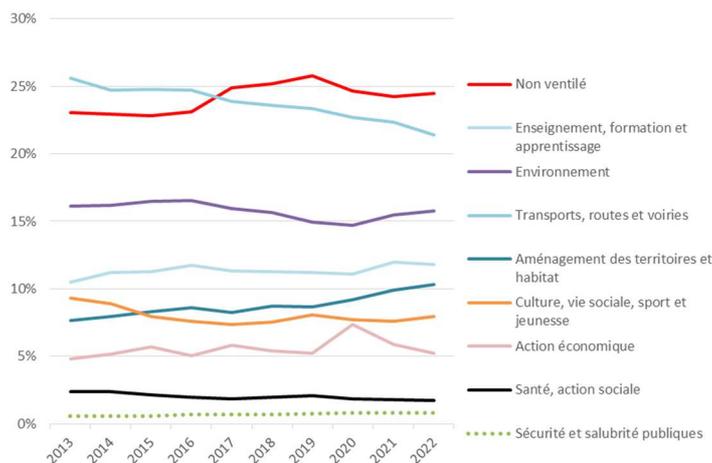
Près du quart de l'investissement est non ventilé : 14 % des investissements sont affectés à des fonctions transversales dites non ventilables ou à des « services généraux » ; 11 % sont enregistrés dans des comptes ne permettant pas de spécifier la fonction : dans les budgets des communes de moins de 3 500 habitants ou des GFP qui ne regroupent aucune commune de plus de 3 500 habitants, ou dans les budgets principaux des syndicats à vocation multiples, des PETR ou des pôles métropolitains. Comme en 2021, les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses avec une hausse de + 3,9 % (graphique 12). Elles ont surtout été portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+ 5,8 %), en particulier pour les groupements de communes (+ 9,8 %).

Graphique 12 - Taux de croissance annuel...



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 13 - Ventilation fonctionnelle des investissements (Hors remboursements de dette) – structure en %



Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h, GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h, budgets principaux des SIVOM, les métropolitains ou PETR).

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux et annexes.

Champ : Collectivités locales y compris budgets annexes et syndicats

Retour à une capacité de financement, sauf pour les régions, avec un accroissement plus modéré du stock de dette

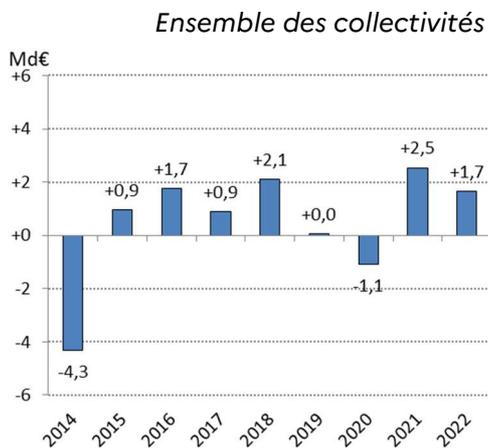
Les collectivités locales ont enregistré en 2022 une capacité de financement de 1,7 Md d'euros (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses, avant mouvements sur la dette). Ce solde reste donc positif mais est en baisse par rapport à 2021 (+ 2,5 Md € en 2021), principalement en raison de l'accroissement en valeur des dépenses d'investissement (+ 4 Md €). Il diminue sensiblement dans le bloc communal, et plus particulièrement pour les communes (+ 0,5 Md € en 2022 après + 2,0 Md € en 2021). Tous les niveaux de collectivités ne sont toutefois pas en situation de capacité de financement : les régions et CTU dégagent de nouveau un besoin de financement, de - 1,52 Md € en 2022 (- 2,14 Md € en 2021) (graphique 14). Le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2022 a légèrement augmenté

(+ 1,4 %), après une forte baisse en 2021. Ils atteignent 16,5 Md € en 2022 soit 21 % de plus qu'en 2019. Comme dans le même temps les remboursements (14,49 Md €) ont progressé dans les mêmes proportions (+ 1,0 %) et sont restés à un niveau inférieur aux emprunts, le flux net de dette est de nouveau positif (+ 2,0 Md €), flux similaire à celui de l'an dernier.

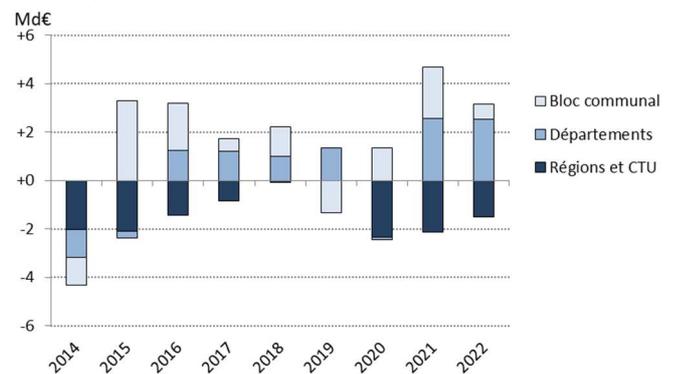
Le stock de dette a alors augmenté pour la troisième année consécutive (+ 1 % après + 1,7 % en 2021 et + 3,3 % en 2020). Il avait stagné entre 2017 et 2019 (graphique 15).

Malgré cette augmentation du stock de dette, l'amélioration de l'épargne brute entraîne une réduction du délai de désendettement des collectivités locales, qui a diminué de - 0,2 an. L'amélioration est particulièrement sensible depuis 2015 pour les départements mais se constate pour tous les types de collectivités depuis deux ans (graphique 16)..

Graphique 14 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement selon le niveau de collectivité

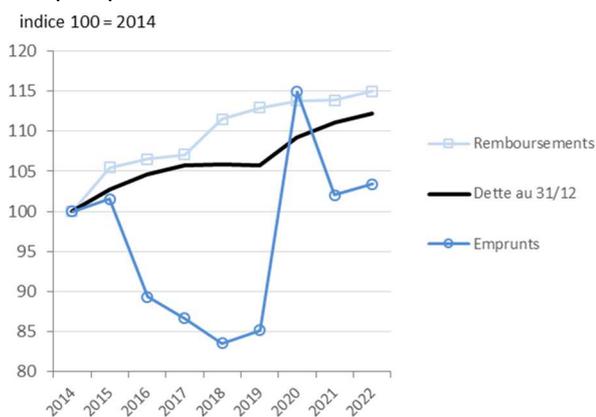


Décomposition selon le niveau de collectivité

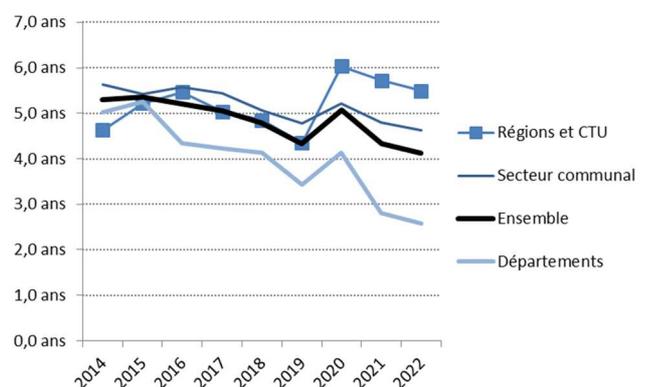


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 15 - Evolution des éléments de la dette



Graphique 16 - Délai de désendettement (Dette / EB)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 4,5 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement), on peut ajouter ceux des syndicats (annexe 2A), dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 6,4 % en 2022 (graphique).

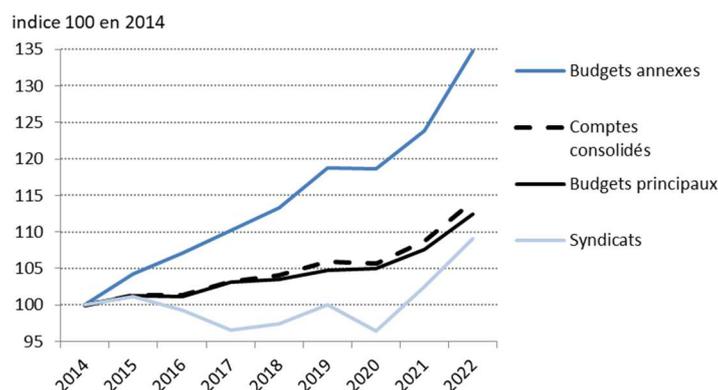
- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+ 8,8 %) ont augmenté comme l'an dernier plus vite que celles des budgets principaux (annexe 2B).

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales (annexes 2C et 2D).

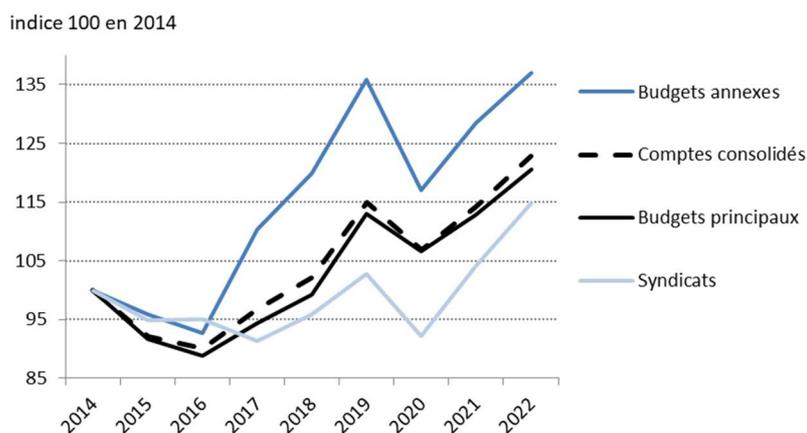
Selon ce compte consolidé, les dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de + 5 % en 2022 (au lieu d'augmenter de + 4,5 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5 % (+4,7 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de + 7,5 % (contre + 6,8 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent une capacité de financement de +1,7 Md€. Dans certaines régions l'ensemble des collectivités demeurent cependant en besoin de financement selon ces comptes consolidés : celles de Mayotte, d'Île-de-France, de La Réunion et de Corse notamment. Les plus forts excédents sont enregistrés par les collectivités de PACA et de Guyane (Annexe 2D).

Dépenses de fonctionnement : évolution depuis 2014



Dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) : évolution depuis 2014



Champ courants, non corrigés des effets de périmètres

Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

Comptes de l'ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

(en milliards d'euros)	Valeurs provisoires						
Budgets principaux	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021	2022
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	174,70	+0,2 %	175,12	+2,5 %	179,44	+4,5 %	187,47
Achats et charges externes	31,64	-3,2 %	30,61	+5,6 %	32,31	+8,8 %	35,15
Frais de personnel	63,93	+1,1 %	64,61	+2,9 %	66,46	+5,1 %	69,86
Charges financières	3,54	-7,0 %	3,29	-6,1 %	3,09	-3,1 %	3,00
Dépenses d'intervention	70,54	+0,3 %	70,78	+1,1 %	71,55	+2,6 %	73,41
Autres dépenses de fonctionnement	5,05	+15,2 %	5,82	+3,5 %	6,02	+0,3 %	6,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	209,27	-1,7 %	205,69	+4,9 %	215,87	+4,7 %	226,03
Impôts et taxes	145,43	-1,3 %	143,52	+4,0 %	149,20	+4,8 %	156,39
- Impôts locaux	89,47	+1,9 %	91,13	-35,7 %	58,57	+3,8 %	60,77
- Autres impôts et taxes	55,96	-6,4 %	52,40	+73,0 %	90,63	+5,5 %	95,62
Concours de l'État	34,88	+0,2 %	34,94	+5,6 %	36,90	+0,6 %	37,11
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,78	-0,6 %	26,61	+0,0 %	26,62	-0,6 %	26,45
- Autres dotations	1,73	+10,4 %	1,90	+3,1 %	1,96	+2,2 %	2,01
- Péréquations et compensations fiscales	6,38	+0,7 %	6,42	+29,5 %	8,32	+4,0 %	8,65
Subventions reçues et participations	11,66	+6,0 %	12,36	+4,8 %	12,96	+8,6 %	14,07
Ventes de biens et services	10,30	-16,8 %	8,57	+13,9 %	9,76	+12,5 %	10,98
Autres recettes de fonctionnement	7,00	-10,0 %	6,30	+11,9 %	7,05	+6,0 %	7,48
Épargne brute (3) = (2)-(1)	34,57	-11,5 %	30,58	+19,2 %	36,44	+5,8 %	38,56
Épargne nette = (3)-(8)	20,33	-20,1 %	16,24	+36,0 %	22,08	+9,0 %	24,07
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	57,785	-5,6 %	54,555	+5,8 %	57,714	+6,8 %	61,649
Dépenses d'équipement	40,69	-11,8 %	35,89	+8,5 %	38,95	+9,0 %	42,44
Subventions d'équipement versées	14,45	+9,7 %	15,84	+0,9 %	15,99	+2,0 %	16,30
Autres dépenses d'investissement	2,65	+6,6 %	2,83	-1,7 %	2,78	+4,9 %	2,91
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	23,26	-1,6 %	22,88	+4,1 %	23,82	+3,9 %	24,74
FCTVA	5,10	+8,2 %	5,52	+3,3 %	5,70	-4,0 %	5,47
Dotations et Subventions d'équipement	12,98	+0,8 %	13,09	+5,4 %	13,79	+5,8 %	14,60
Autres recettes d'investissement	5,19	-17,5 %	4,28	+1,0 %	4,32	+8,1 %	4,67
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	232,48	-1,2 %	229,67	+3,3 %	237,15	+5,0 %	249,11
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	232,53	-1,7 %	228,58	+4,9 %	239,69	+4,6 %	250,77
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+0,04		-1,09		+2,54		+1,65
Remboursements de dette (8)	14,23	+0,7 %	14,34	+0,1 %	14,35	+1,0 %	14,49
Emprunts (9)	13,62	+34,9 %	18,38	-11,2 %	16,32	+1,4 %	16,54
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,61		+4,04		+1,97		+2,05
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	246,72	-1,1 %	244,01	+3,1 %	251,51	+4,8 %	263,61
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	246,15	+0,3 %	246,95	+3,7 %	256,01	+4,4 %	267,31
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,57		+2,95		+4,51		+3,71
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	150,05	+3,3 %	155,05	+1,7 %	157,71	+1,0 %	159,33
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,5%	-1,7 pt	14,9%	+2,0 pt	16,9%	+0,2 pt	17,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,7%	-1,8 pt	7,9%	+2,3 pt	10,2%	+0,4 pt	10,6%
Taux d'endettement = (12) / (2)	71,7%	+3,7 pt	75,4%	-2,3 pt	73,1%	-2,6 pt	70,5%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	+ 0,7 an	5,1 ans	- 0,7 an	4,3 ans	- 0,2 an	4,1 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) En 2021, un certain nombre de recettes fiscales directes ont été compensées par des fractions du produit de la TVA et par certaines dotations.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

Pour en savoir plus :

- Collectivités locales en chiffres - Annuaire statistique de la DGCL. Édition 2023, chapitre 4 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2023>

- Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, édition 2023 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

Ministère délégué en charge des collectivités territoriales

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directrice de la publication : Cécile RAQUIN